



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 106461

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui faire connaître sa position sur la possibilité de rendre obligatoire le dépistage de scoliose sur les élèves, à partir de l'école primaire, au sein des établissements scolaires.

Texte de la réponse

La Haute Autorité de santé, à la demande de la direction générale de la santé a publié en septembre 2005 des propositions portants sur le dépistage individuel chez l'enfant de sept à dix-huit ans, destinées aux médecins généralistes, pédiatres et médecins scolaires. Les préconisations de ce rapport concernant le dépistage de la scoliose par l'examen clinique ont été intégrées au nouveau carnet de santé de l'enfant, en vigueur depuis le 1er janvier 2006. Les anomalies de la statique vertébrale sont recherchées dès l'examen de la huitième année, puis au cours des deux examens détaillés entre dix et treize ans et entre quatorze et dix-huit ans. Les propositions du rapport de la HAS seront prises en compte lors de tous les travaux concernant les contenus de consultations spécifiques du préadolescent et de l'adolescent, en particulier pour la consultation des douze-treize ans dont le dispositif est actuellement expérimenté dans trois départements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106461

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10532

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12564